



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité intérieure



A

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 11 mars 2020

**Objet : Question parlementaire n° 1925 concernant "Prise en charge des victimes d'abus sexuels"  
du 24 février 2020 de Madame la Députée Nancy Arendt épouse Kemp**

Monsieur le Ministre,

Me référant à la question parlementaire n° 1925, j'ai l'honneur de vous informer que cette question ne relève pas de la compétence du Ministre de la Sécurité intérieure.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,

François BAUSCH